

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

TEL : 02.37.91.88.88

N° SDIS/OPS/2016 - 01/01

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et ses articles R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 97.1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

Vu le décret n° 2011 – 45 du 11 janvier 2011 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2014 relatif aux interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare ;

Considérant la validation des livrets de plongée par un conseiller technique SAL et les résultats des tests médicaux réalisés durant l'année 2015 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'adjudant Ludovic LECOIN, titulaire de l'unité de valeur PLG3, assure la fonction de responsable de l'équipe départementale de plongée du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir.

Article 2 : Pour l'année 2016, les personnels suivants sont retenus pour assurer les fonctions opérationnelles de scaphandrier autonome léger et de sauveteur aquatique.

Niveau	Nom et prénom	Qualification 30 mètres	Qualification 50 mètres	Qualification 60 mètres	Qualification Surface non libre	Affectation
Conseiller technique SAL3	LECOIN Ludovic	oui	oui	oui	non	CSP Chartres agglo
Chefs d'unité SAL 2	LELEU Christophe	oui	oui	non	non	CSP Dreux
	MONTEIRO Stéphane	oui	oui	non	non	CSP Chartres agglo
SAL 1	RABOUILLE Gilles	oui	non	non	non	CSP Dreux
	CATIGNOL Damien	oui	non	non	non	CSP Dreux
	STEITS Arnaud	oui	non	non	non	CSP Dreux
	BRÉARD Karl	oui	non	non	non	CSP Chartres agglo
	CARON David	oui	non	non	non	CSP Dreux
	LEBLANC Christophe	oui	non	non	non	CSP Chartres agglo
	TROADEC Michel	oui	non	non	non	CSP Chartres agglo
	LOEILLET Sylvain	oui	non	non	non	CSP Chartres agglo
	ROYER Jean-Luc	oui	non	non	non	CSP Chartres agglo
	POITRIMOL Aurélien	oui	non	non	non	CSP Chartres agglo
	BOURDON Julien	oui	non	non	non	CSP Chartres agglo
	POLSTER Grégory	oui	non	non	non	CSP Dreux
	GAUDIN Didier	oui	non	non	non	CSP Dreux
	BERNARD Ludovic	oui	non	non	non	CSP Chartres agglo
CHEMIN Florian	oui	non	non	non	CSP Chartres agglo	

Article 3 : Le directeur de cabinet du préfet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le

05 JAN. 2016

Le préfet,

Nicolas QUILLET